



Prix de thèse André Demichel

2^e édition

Vingt ans après une première édition consacrée au droit médical, l'Institut André Demichel souhaite poursuivre et élargir sa démarche en récompensant, au titre de cette année universitaire 2023-2024, une thèse en droit public, dans une des disciplines qui furent chères à l'œuvre d'André Demichel (singulièrement le droit administratif, le droit constitutionnel et de la vie politique ainsi, bien entendu, que le droit médical), et qui se démarque spécialement par sa qualité, son ambition théorique, sa démarche critique.

Le prix, d'un montant de 1500 euros, sera attribué par un jury dont le président est nommé par l'Institut André Demichel.

En cas d'*ex-aequo*, la dotation sera partagée à parts égales.

Peuvent concourir les docteurs ayant soutenu une thèse de droit public au sein d'un établissement d'enseignement supérieur français entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2023.

Le dossier de candidature, constitué d'un CV, d'une lettre de candidature signée (mentionnant les coordonnées du candidat et la date de soutenance de la thèse), d'une version numérique de la thèse ainsi que du rapport de soutenance d'icelle (signé par les membres du jury de soutenance), doit être adressé au président du jury au plus tard le 30 avril 2024. Les dossiers incomplets ne seront pas étudiés.

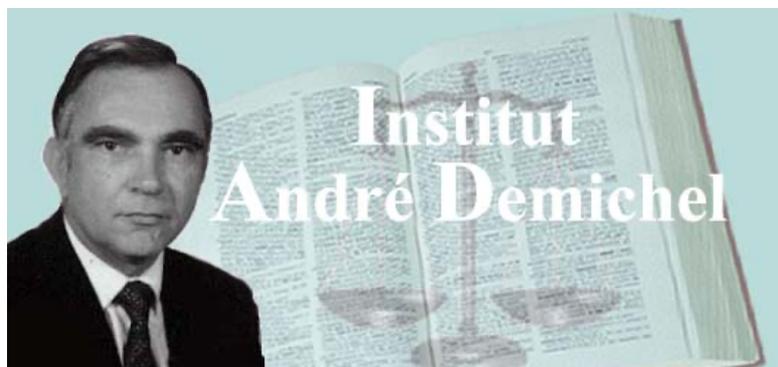
La décision du jury sera rendue au cours du mois de septembre 2024.

Membres du jury 2023-2024

Élise Fraysse, Professeure à l'Université Clermont Auvergne
Aurore Gaillet, Professeure à l'Université Toulouse Capitole
Thomas Perroud, Professeur à l'Université Paris-Panthéon-Assas
Johanne Saison, Professeure à l'Université de Lille
Noé Wagener, Professeur à l'Université Paris-Est Créteil
Léo Vanier, Professeur à l'Université Grenoble Alpes (président)

Date limite de candidature : 30 avril 2024

Questions et candidatures : leo.vanier@univ-grenoble-alpes.fr



L'Institut de droit médical André Demichel fut créé pour perpétuer l'œuvre pionnière du Professeur André Demichel, agrégé de droit public, spécialiste de droit médical qui a ouvert un champ scientifique nouveau : les recherches en micro-analyse à travers l'étude de la décision médicale.

L'Institut souhaite poursuivre cette œuvre :

- en renforçant le lien entre théorie et pratique chez les différentes composantes du secteur « santé ».
- en affirmant le lien entre universitaires et praticiens.
- en rendant compte de façon concrète du lien existant entre les phénomènes objectifs et leur appréhension mentale.
- en développant le lien entre les différentes disciplines (droit, philosophie, économie, psychologie, sociologie).
- en introduisant la formation permanente en liaison avec la formation initiale.

Composition du Bureau

Présidente

Madame le Professeur Francine Demichel

Trésorier

Monsieur le Professeur Jean-Pierre Claveranne

Secrétaire générale/Vice-Présidente

Mademoiselle Sophie Demichel

Membres d'honneur

Monsieur le Professeur Claude Allègre

Monsieur le Professeur Alain Badiou

Madame le Professeur Monique Chemillier-Gendrot

Monsieur le Professeur Jacques Moreau †